

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2021/2022

Paiement à partir du 27 septembre 2021

MOIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021
POUR LES ELEVES DE 6ème et 5ème uniquement

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	12jours X 2,20 €	26,40 €

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE**
par chèque ou par carte bleue.

Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE** avec au dos du
chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de **3_jours d'absence au restaurant scolaire, sur**
présentation d'un certificat médical.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale
du Collège.

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE
SUR LE SITE DU COLLEGE
RUBRIQUE « GESTION »